

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
10/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 24

OBJET

VÉHICULES COMMUNAUX

mise en place d'un règlement
d'utilisation du mini-bus
communal

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, M. COPPIER, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme SILVESTRE (excusée)
Mme BUIGNET
M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme ROUSSEL
- Mme GUYOT

DELIBERATION N°7

OBJET : VÉHICULES COMMUNAUX – Mise en place d'un règlement d'utilisation du mini-bus communal

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Considérant que la Ville met à disposition de ses services et d'associations du sportives et culturelles du territoire un minibus pour leurs différents déplacements,

Considérant le nécessité de créer un règlement d'utilisation,

Considérant qu'il convient notamment de définir les modalités de mise à disposition du mini-bus et de préciser les obligations de la Ville et des utilisateurs,

Considérant que celui-ci est prioritairement emprunté par le service Accueil et Loisirs,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le conseil municipal approuve le règlement d'utilisation du mini-bus.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 16 décembre 2024 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

